



COMMUNIQUE N° 204.02.04/ 6 /MAE/2020

L'Ambassade de la République du Burundi auprès du Royaume de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et de l'Union Européenne porte à la connaissance de tous les ressortissants burundais que, dans le cadre des préparatifs des élections générales de 2020, la Commission Electorale Nationale Indépendante (**CENI**) est en train de mettre à jour le fichier électoral de tous les burundais, ceux vivant sur le territoire burundais et ceux qui sont à l'étranger.

A cet effet, les Burundais qui auraient quitté le pays après leur enrôlement au Burundi en 2018, qui disposent de cartes d'électeurs ou des récépissés et qui voudraient participer aux prochaines élections de 2020, sont priés de se présenter à l'Ambassade du Burundi sise **SQUARE MARIE-LOUISE, 46 à 1000 Bruxelles** munis de leurs cartes d'électeurs ou récépissés en vue de leur identification.

L'Ambassade du Burundi à Bruxelles les recevra **tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h**. La date limite de cette identification est fixée au **Lundi 20/01/2020 à 17h**.

Fait à Bruxelles, le 06/01/2020.

Thérance NTAHIRAJA,
AMBASSADEUR.-

